

Sujet : [INTERNET] ARRETE PREFECTORAL DDPP-IC-2020-10-26 / Enquête publique demande d'augmentation de l'activité de traitement des terres excavées VICAT MONTALIEU VERCIEU

Date : 23/11/2020 13:34

Pour : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL DDPP-IC-2020-10-26

Bonjour,

La société VICAT de Montalieu Vercieu à bénéficié récemment d'une autorisation temporaire de doubler ses rejets de SO₂.

Cette demande d'autorisation d'utiliser encore plus de terres excavées dans leur processus d'exploitation va encore générer plus de rejet de SO₂ et rendre impossible leur obligation de réduction. Cet état de fait va les amener à nouveau à demander une autorisation temporaire de dépasser les limites de rejet du SO₂?

Cette course au gain à court terme pour des intérêts privés en dépit de la sauvegarde de l'environnement et de la santé des populations est donc sans fin.

Quel sera donc l'impact de cette demande sur la santé de la population et sur le respect des règles européennes?

Cordialement